

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Désignation des représentants de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Représenté : 00
Absent excusé : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Kahina ANDRADE – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – Christian-Pierre BELIN – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Sylvie PERRAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 03 avril 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 07 avril 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20260402-CM_2026_022

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

VU l'article L. 2121-21 et L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commune dans les organismes extérieurs est, selon les cas, effectuée soit par le Conseil municipal, soit par le maire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les représentants au sein des syndicats et organismes extérieurs comme suit :

Syndicat intercommunal de l'amont de la Bièvre (SIAB) :

Membres titulaires :

- Xavier Mahé
- Odile Conroy

Membres suppléants :

- François Delmaire
- Jérôme Gaillard

Comité de suivi de ligne RER V

Membre titulaire :

- Caroline Doucerain

Membre suppléant :

- Olivier Lucas

Comité permanent de l'aérodrome Paris-Saclay-Versailles

Membre titulaire :

- Caroline Doucerain

Membre suppléant :

- Bruno Séhier

CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay

Représentant :

- Juliette Grégoire

Correspondant défense

Représentant :

- Xavier Mahé

Comité stratégique de la Société Grand Paris

Membre titulaire :

- Georges Gérard

Membre suppléant :

- Kahina Andrade

Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)

Représentant : Audrey Bellec

Union des anciens combattants

Représentant :

- Xavier Mahé

Association Terre et Cité

Membre titulaire :

- Caroline Doucerain

Membres suppléants :

- Audrey Bellec
- Bruno Sehier

Conseil d'administration du Comité des Fêtes des Loges (CDF)

Membres titulaires :

- Arlette Peytour
- Kahina Andrade

Conseil d'administration de l'association de L'EPI des Loges

Membre titulaire :

- Lyse-Marie Clisson

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

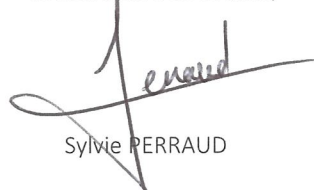
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 19
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 07/04/2026

Le Secrétaire de séance,


Sylvie PERRAUD

Le Maire,




Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20260402-CM_2026_022